

# La déconstruction du paradoxe de la légitimité de l'audit

## 1. Méthodologie de collecte et d'analyse des données

Notre étude du processus de déconstruction du paradoxe de la légitimité de l'audit repose sur une l'analyse d'une série de 10 entrevues menées par Yves Gendron suite au « *lynchage d'Andersen* » (Morrison, 2004). Nous avons sélectionné ce processus de condamnation-là en raison de sa proximité et de l'importance de son impact sur la communauté économique et financière internationale. Mais bien que la faillite d'Enron et le démantèlement d'Andersen se distinguent du fait de leur magnitude et de leurs conséquences, ces événements ne sont nullement incomparables à tout autre (Zeff, 2003 a, b) : le rite sacrificiel des auditeurs est un processus, rappelons-le, tout aussi ancien que récurrent. Les entretiens analysés ont été réalisés de décembre 2003 à mars 2005 auprès de 10 individus de la communauté d'affaires canadienne : 3 membres de comités d'audit de sociétés cotées, 1 banquier, 4 analystes financiers, et 2 régulateurs. La longueur des entrevues variait entre 45 et 120 minutes. Leur détail est fourni en tableau 7.2, page suivante.

La plupart des recherches en audit fondées sur entretiens se concentrent sur des données obtenues auprès d'auditeurs individuels (voir par exemple Covalleski *et al.*, 1998 ; Anderson-Gough *et al.*, 2005 ; Gendron, 2002 ; Richard et Reix, 2002). Les points de vue d'acteurs externes sur la profession sont très faiblement représentés dans la littérature d'audit. Cependant, dans la perspective qui est la nôtre, ces points de vue-là jouent un rôle primordial dans la construction du mythe relatif à la fonction sociale de l'audit.<sup>125</sup> De manière importante, les entrevues analysées révèlent les pensées d'un nombre de catégories d'acteurs supérieur à celui que laisse suggérer la typologie des groupes interrogés précisée en tableau 7.2. Par exemple, un certain nombre de membres de comités d'audit sont aussi, ou étaient, directeurs financiers de sociétés cotées.

---

<sup>125</sup> Bien sûr, les auditeurs participent eux aussi à cette construction, mais selon des processus différents, quoique liés, qui réclament des études distinctes.

Tableau 7.2 - Présentation des entrevues<sup>126</sup>

Echantillon A : les membres de comités d'audit (MCA)

Date	Personne interrogée	Fonction actuellement occupée	Diplômes
19/01/2004	MCA4	Membre de 4 comités d'audit (de 3 entreprises publiques et d'une entreprise privée – président de 3 comités)	FCA, associé retraité d'un <i>Big Four</i>
20/05/2004	MCA7	Membre de 4 comités d'audit (entreprises publiques – président d'un des comités)	CPA, CA
25/06/2004	MCA9	Membre du conseil d'administration de 3 entreprises publiques (membre non votant des comités des 2 entreprises pour lesquelles cette personne est président) Par le passé, membre de comités d'audit de nombreuses entreprises publiques	FCA

Echantillon B : les banquiers (BQ)

Date	Personne interrogée	Fonction actuellement occupée	Diplômes
02/06/2004	BQ3	Adjoint du vice président – banque commerciale – dans une grande institution financière	

Echantillon C : les analystes financiers (AF)

Date	Personne interrogée	Fonction actuellement occupée	Diplômes
17/05/2004	AF1	Analyste senior, fonds d'investissement, dans une entreprise publique	MBA, CFA
19/05/2004	AF3	Gestionnaire de portefeuille dans un fonds de pension canadien pour enseignants (Côte Est du Canada)	MBA, CFA
24/08/2004	AF7	Vice président directeur général, investissements	MBA, CFA
24/08/2004	AF8	Vice président senior, fonds d'investissements	CFA

Echantillon D : les régulateurs (REG)

Date	Personne interrogée	Fonction actuellement occupée	Diplômes
09/06/2004	REG1	Dirigeant, organisme de régulation canadien (Côte Ouest)	FCA, ancien associé d'un <i>Big Four</i>
08/10/2004	REG4	Directeur général, organisme de régulation canadien (Côte Est)	FCA, ancien associé d'un <i>Big Four</i>

<sup>126</sup> Informations recueillies lors des entretiens.

Comme le montre ce tableau, les personnes interrogées peuvent être qualifiées d'individus « informés », et diffèrent donc de la foule des investisseurs individuels, retraités, salariés et simples citoyens, qui participent de manière plus ou moins intense aux persécutions rituelles déclenchées par les faillites d'entreprise. Il est largement reconnu que le pouvoir d'influencer les institutions et les pratiques institutionnelles dont disposent les parties peu informées est minime comparé à celui d'individus situés à des positions clés (Cousins *et al.*, 1998 ; Said, 1994). Ainsi les personnes dont les témoignages ont été collectés sont-elles plus susceptibles que d'autres d'influer sur la construction du mythe relatif à la fonction sociale de l'audit.

Ces personnes ont été préalablement informées que la présente étude visait à mieux comprendre l'impact des récents scandales financiers sur la confiance des acteurs dans le rapport des auditeurs financiers. Certaines d'entre elles faisaient partie des connaissances d'Yves Gendron. D'autres ont été choisies parce qu'elles étaient affiliées à des organisations particulièrement concernées par les rapports d'audit. D'autres enfin ont été identifiées selon la technique dite de la « boule de neige ». Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits.

Ces entrevues étaient de nature semi-structurée, de manière à permettre aux acteurs de s'exprimer selon leur propre système de pensée (Rubin and Rubin, 1995). L'ensemble initial de thèmes incluait : le degré d'utilité des rapports d'audit, le degré de confiance accordé aux auditeurs, les réactions occasionnées par la faillite d'Enron et à la disparition d'Andersen et l'impact de ses événements sur la confiance conférée aux commissaires aux comptes. De manière additionnelle, il a été demandé aux acteurs s'ils avaient, ou non, modifié leurs méthodes de travail suite à l'occurrence du drame financier.

Plusieurs précautions ont été prises pour accroître la fiabilité des entretiens. Au début de chacun d'eux, l'objectif de la recherche était rappelé, un formulaire de consentement était signé tant par le chercheur que par la personne interrogée, un parfait anonymat était garanti à cette dernière et à son organisation. Il était aussi précisé aux acteurs que la transcription de l'entrevue leur serait envoyée et qu'ils pourraient en amender le contenu s'il le jugeait utile, cela pour qu'ils se sentent tout à fait à l'aise durant le face-à-face.

Ces transcriptions ont été analysées selon des procédures qualitatives (Miles and Huberman, 1994). Initialement, une première liste de codes a été développée dans le but de faciliter l'identification de grands thèmes. Il est alors apparu que les personnes interrogées adoptaient, face à l'effondrement d'Andersen, des attitudes paradoxales, puisqu'elles critiquaient et célébraient les auditeurs de manière simultanée. Ce constat nous a conduit à nous appuyer sur la pensée de Girard pour poursuivre notre analyse et tenter ainsi de mieux comprendre le paradoxe de la légitimité de l'audit. Sur la base de la théorie girardienne et de plusieurs relectures d'une première série de 10 entretiens, nous avons modifié notre liste de codes originelle et préparé une matrice conceptuelle apte à fournir une vision globale des points de vue de chacune des personnes interrogées (voir table n°3). Pour l'instant, nous n'avons étudié en profondeur que cette première série d'entrevues, mais pouvons déjà tirer des résultats que nous pensons intéressants.

Tableau 7.3 - Grille d'analyse des entrevues

	MCA			BQ	AF				REG	
	4	7	9	3	1	3	7	8	1	4
Diplômes en comptabilité	FCA	CA	FCA						FCA	FCA
Autres diplômes		CPA			CFA MBA	CFA MBA	CFA MBA	CFA		
Nombre d'année d'expérience professionnelles en audit	15	6	4	0	0	0	0	2	30	33
<b>Le paradoxe de la légitimité de l'audit</b>										
<b>Diabolisation des auditeurs</b>										
Les auditeurs sont enclins au commercialisme : leurs caractéristiques le prouvent	•		•	•	•		•	•	•	•
Le commercialisme des auditeurs les conduit à commettre des fautes graves	•		•	•	•		•	•	•	•
<b>Légitimité morale des auditeurs</b>										
Au lendemain de la disparition d'Andersen, le sens moral des auditeurs a monté en flèche	•		•	•			•	•	•	•
La plupart des auditeurs sont moralement fiables	•	•	•	•	•		•	•	•	•
<b>Légitimité technique des auditeurs</b>										
On a besoin des auditeurs	•	•	•	•	•		•	•	•	•
La plupart des auditeurs sont techniquement fiables	•	•	•	•	•		•	•	•	•
<b>La déconstruction du paradoxe : les stratégies de dédiabolisation des auditeurs</b>										
<b>L'incrimination de victimes sacrificielles de second degré</b>										
Un cabinet d'audit abrite forcément quelques brebis galeuses	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Les managers peuvent tromper ou pervertir les auditeurs	•	•	•	•	•	•		•	•	•
Les membres de comités d'audit peuvent priver les auditeurs des moyens de travailler correctement			•				•	•	•	•
Les normes comptables soulèvent de plus en plus de problèmes			•			•			•	
<b>La limitation du pouvoir de détection conféré aux commissaires aux comptes</b>										
Il est très difficile pour les auditeurs de détecter une fraude habilement dissimulée	•	•		•		•				•
Les auditeurs travaillent sous forte contrainte de temps et selon un seuil de matérialité		•		•		•				
La réalité économique des entreprises est de plus en plus difficile à appréhender			•			•				
<b>L'ultime étape : la dédiabolisation des victimes sacrificielles de second degré</b>										
Dédiabolisation des managers	•	•		•	•				•	•
Dédiabolisation des membres de comités d'audit			•				•	•	•	•
Dédiabolisation des régulateurs (normes comptables)			•							

## **2. Le paradoxe et sa déconstruction**

L'analyse de la première série d'entrevues révèle, au sein du discours des acteurs interrogés, la présence des réflexes propres aux sacrificateurs suite à la tenue d'une persécution rituelle. D'une part, la majorité de ces acteurs, pour qui le souvenir du « lynchage » d'Andersen est encore frais, diabolisent et légitiment les auditeurs selon les mécanismes étudiés au sein de la section précédente. Ensuite, parce que le temps a passé depuis l'élimination du cabinet d'audit, les individus interrogés, tout comme les persécuteurs de sociétés primitives, tendent à dédiaboliser leurs victimes sacrificielles au moyen d'une stratégie utilisée depuis des millénaires. C'est au cours de cette deuxième phase d'élaboration mythique que se déconstruit le paradoxe de la légitimité de l'audit. Nous présenterons nos résultats sur la base de la matrice conceptuelle présentée en tableau 7.3, page précédente.

### ***2.1. Le paradoxe de la légitimité de l'audit chez les personnes interrogées***

Nous retrouvons bien dans le discours de huit des dix personnes dont nous avons traité l'entrevue, le paradoxe de la légitimité de l'audit tel qu'il se dessine en fin de première phase d'élaboration mythique (voir section précédente, figure 7.2).

Comme le suggère la grille présentée en tableau 7.3, les acteurs interrogés diabolisent les auditeurs selon la logique étudiée au sein de la section précédente. D'une part, ils suspectent les auditeurs de commercialisme et de fautes graves sur la base d'un raisonnement persécuteur classique : ils semblent être aussi avides de profits que n'importe quel acteur économique ; leur statut de professionnel conduit cependant les individus interrogés à se focaliser sur eux plutôt que sur les autres ; ils incarnent donc, pour un temps au moins, la cupidité et la violence qui caractérise l'ensemble des acteurs du système ; ils se substituent à tous, temporairement.

D'autre part, les entrevues que nous avons menées montrent bien la montée en flèche de la légitimité morale des auditeurs typiquement observée au lendemain du retour de l'ordre qui suit le châtement d'une victime sacrificielle (8 cas sur 10). Par exemple, MCA4 d'affirmer :

*[Depuis l'affaire Enron, les cabinets d'audit ont un point de vue différent sur la notion d'indépendance]. Je l'ai constaté. La plupart des grands cabinets ont cessé leurs activités de conseil pour se consacrer exclusivement à l'audit. Je sais d'expérience que les auditeurs sont aujourd'hui très attachés à cela. [...] Je pense sincèrement que le niveau de responsabilité ou plutôt le degré de compréhension de leur responsabilité professionnelle a changé. Je continue de penser que la pression marketing perdure mais son niveau de responsabilité s'est élevé.*

Dans 9 cas sur 10, les acteurs interrogés accordent plus généralement aux auditeurs une forte légitimité morale. MCA9, par exemple, qui pourtant diabolise très fortement les commissaires aux comptes, affirme dans la foulée : « *Je n'ai jamais perdu confiance dans les auditeurs. Je n'en ai pas rencontrés en qui je ne pouvais avoir confiance.* »

De même, la légitimité technique conférée aux auditeurs est très forte : d'une part, les acteurs disent avoir impérativement besoin des auditeurs. A ce propos, MCA4 va jusqu'à affirmer : « *On a besoin de l'audit. Si l'audit n'existait pas, si nous n'avions pas les commissaires aux comptes, j'imagine que ce serait le chaos.* » D'autre part, les auditeurs – et notamment les plus grands cabinets – sont jugés techniquement très fiables.

## ***2.2. La déconstruction du paradoxe : les stratégies de dédiabolisation des auditeurs***

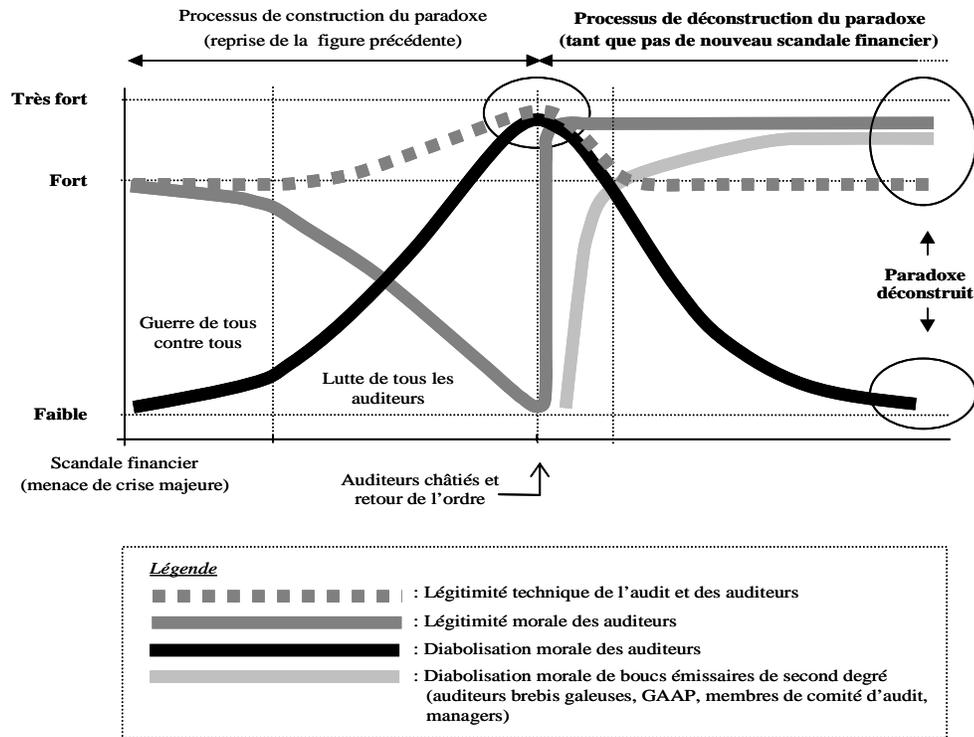
Comme Girard le souligne, les persécuteurs, avec le temps, tendent à dédiaboliser leurs « dieux » pour n'en garder plus que l'aspect bénéfique. Dès que le retour de l'ordre s'installe, une seconde phase d'élaboration mythique débute, qui opère cette dédiabolisation. Dans les temps anciens, les stratégies mentales qu'on utilisait pour ce faire consistaient d'abord à inventer des victimes sacrificielles de second degré pour leur attribuer le mal dont les divinités avaient d'abord été tenues pour uniques responsables. Ensuite, on faisait perdre à ces dernières un peu de leur pouvoir afin de les excuser de n'avoir pas évité certains malheurs à la communauté. Des milliers d'années plus tard, les réflexes de l'inconscient persécuteur sont restés les mêmes.

Comme le révèle l'analyse de nos entretiens, les acteurs, après avoir diabolisé les commissaires aux comptes, les dédiabolisent en arguant que d'autres parties ont pu les amener à la faute. Certes, les auditeurs ont bien commis des erreurs, mais on les y a poussés. Comme le montre le tableau 7.3, quatre victimes émissaires de second degré sont

mises en avant par les individus interrogés pour « blanchir » les commissaires aux comptes. D'une part, dans 9 cas sur 10, les scandales financiers, avec le recul, sont attribués, non à la profession dans son ensemble (redevenue morale et compétente) mais, en son sein, à quelque auditeur misérable, non représentatif. Ce sont ensuite les managers qui sont dits pouvoir tromper ou pervertir les auditeurs (8 cas sur 10). On reproche également aux comités d'audit de marchander les honoraires des auditeurs, de ne pas suffisamment les aider, de prendre le parti des managers (5 cas sur 10). Enfin, plus rarement, les normes comptables – donc indirectement leurs auteurs – sont incriminées : trop lâches ou au contraire trop précises, inaptes à traduire la réalité économique de l'entreprise, etc. La facilité avec laquelle les acteurs parviennent soudainement à changer de victime ne doit pas étonner. Tous sont les doubles de tous les autres, aussi responsables les uns que les autres, tous, donc, à n'importe quel moment, peuvent se substituer aux autres. Et c'est ce bal des victimes sacrificielles, qui sauve le système de l'effondrement où le mènerait une guerre de tous contre tous prolongée. Au lieu de s'affronter ensemble, les acteurs se dénigrent un par un, chacun leur tour.

Ensuite, tout comme la légitimité technique des auditeurs rationalise leur diabolisation en période de trouble, pour les dédiaboliser, il faut leur enlever un peu de leur pouvoir. Les commissaires aux comptes n'ont-ils pas découvert une fraude ? Si celle-ci est habilement dissimulée, nous disent 5 personnes sur 10 interrogées, les auditeurs n'ont pas les moyens techniques de la détecter. En outre, les contraintes de temps, leurs seuils de matérialité et la complexité croissante de la vie des affaires permettent à nos acteurs de s'expliquer que les auditeurs puissent parfois commettre des erreurs. Globalement, le processus de déconstruction du paradoxe de la légitimité de l'audit prend donc l'allure suivante (figure 7.3).

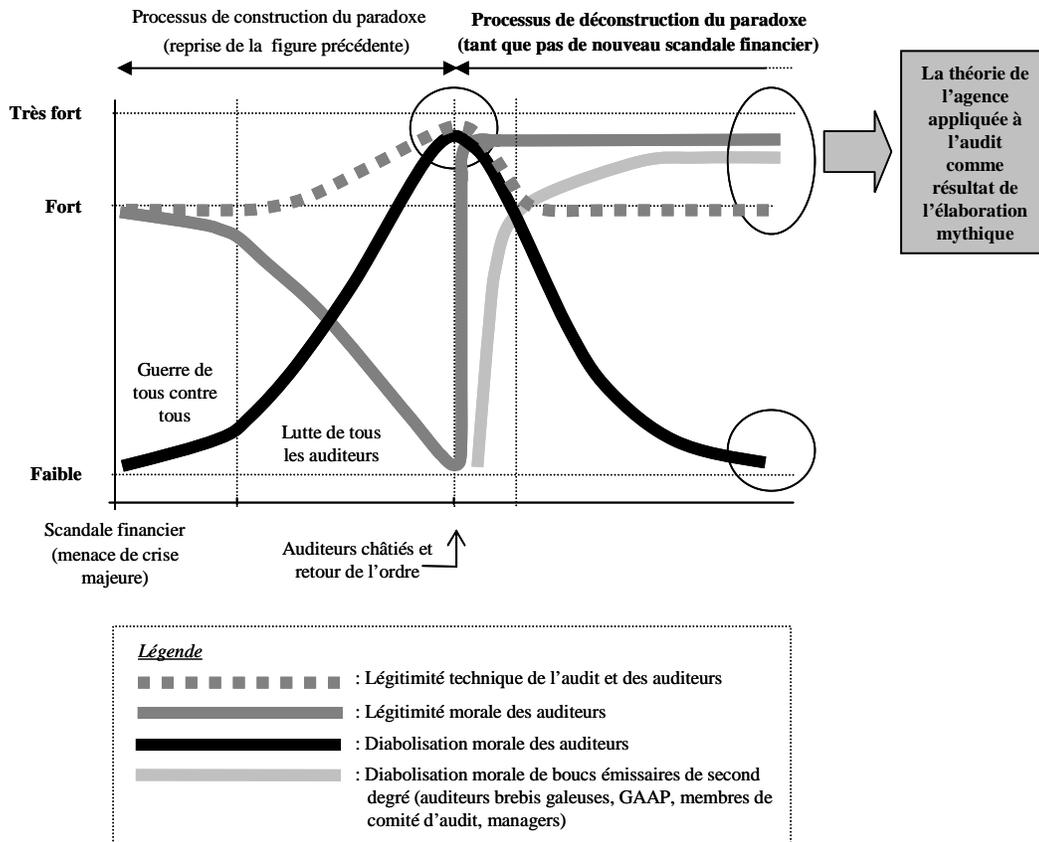
Figure 7.3 - Le processus de déconstruction du paradoxe de la légitimité de l'audit



### 2.3. Déconstruction du paradoxe et théorie de l'agence appliquée à l'audit

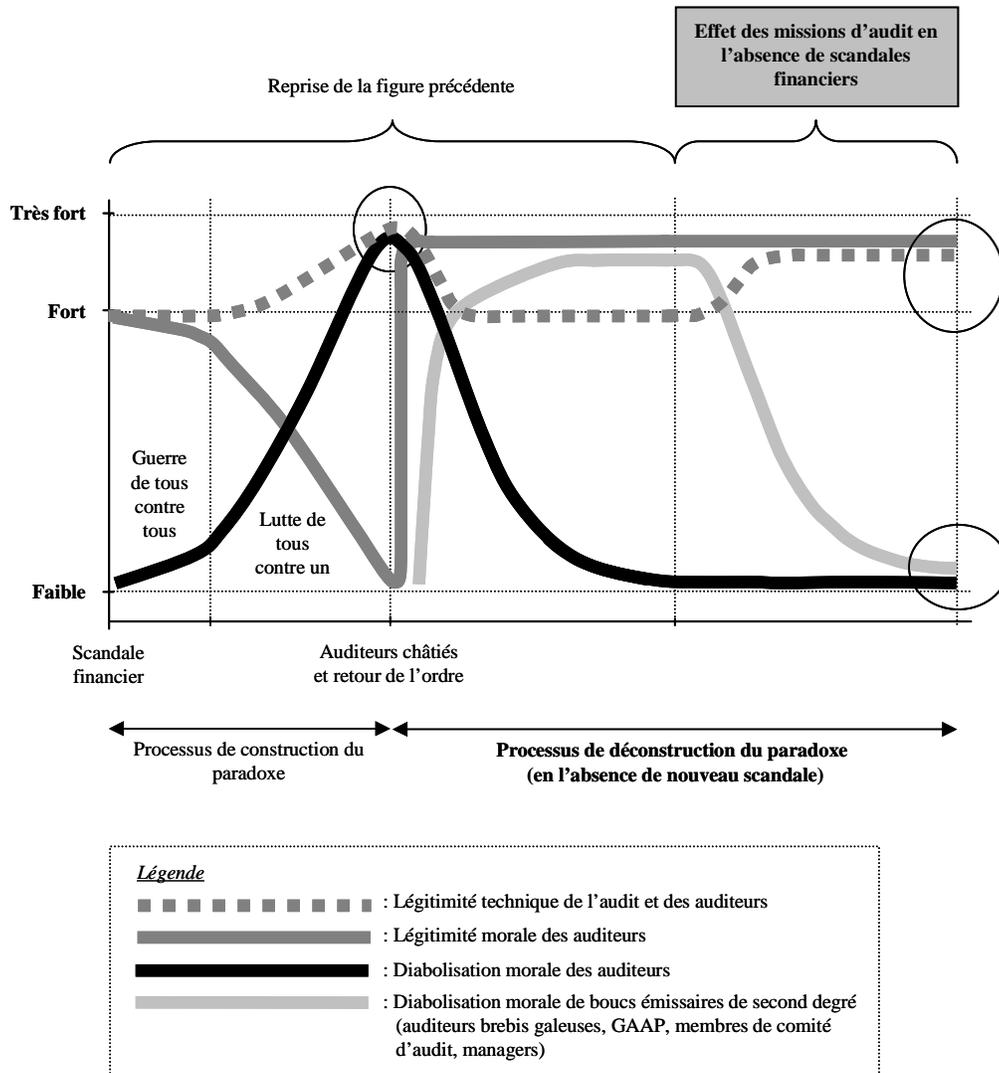
Nous remarquons également que le résultat de la phase d'élaboration mythique qui conduit à dénouer le paradoxe de la légitimité de l'audit est le suivant : aux yeux des acteurs, les auditeurs ne sont plus que bons, et les managers, victimes sacrificielles de second degré, sont perçus comme relativement maléfiques ; on a donc besoin des commissaires aux comptes pour contrôler ces derniers. Autrement dit, le résultat du processus d'élaboration mythique qui accompagne la condamnation rituelle de l'auditeur, c'est la théorie de l'agence appliquée à l'audit. Celle-ci pourrait bien ressembler à la version la plus économique (dans tous les sens du terme) du mythe associé au sacrifice rituel de l'auditeur.

Figure 7.4 - Déconstruction du paradoxe et mythe de l'agence



Enfin, si les acteurs que nous avons interrogés s'emploient à blanchir les auditeurs au moyen de victimes sacrificielles de second degré, celles-ci se voient à leur tour, dans les entrevues, rachetées d'une manière ou d'une autre. Par exemple, les interviewés qui incriminent les managers ne tardent pas non plus à affirmer que les mauvais constituent une minorité. Pourquoi cette seconde absolution ? Pourquoi, en bout de course, dans le discours des acteurs, tout à l'air d'aller si bien dans le meilleur des mondes possibles ? Selon nous, il faut voir ici l'effet lénifiant de la conduite répétée des missions d'audit, que toute notre analyse nous porte à interpréter comme des rites.

Figure 7.5 - Effet des missions d'audit en l'absence de scandales financiers



#### 2.4. Déconstruction du paradoxe, suite et fin : la mission d'audit comme rite

Le processus de déconstruction du paradoxe de la légitimité de l'audit dédiabolise les auditeurs aux dépens d'autres parties qui doivent alors être à leur tour « pacifiées », « purifiées » par les commissaires aux comptes. Ceci ne devrait pas étonner. Comme Girard l'explique pour Dionysos, et qui s'applique très bien aux auditeurs (1990, p.375) :

*Dans le mythe des Bacchantes, Dionysos ne joue pas le rôle de la victime mais celui du sacrificateur. Il ne faut pas se laisser égarer par cette différence, en apparence formidable, en réalité nulle sur le plan religieux : l'être mythique ou divin en qui le jeu de la violence paraît s'incarner n'est pas limité, on l'a déjà vu, au rôle de la victime émissaire. C'est la métamorphose du maléfique en bénéfique qui constitue l'essentiel et le meilleur de sa mission, c'est cette métamorphose qui le rend proprement adorable [...]*

L'analogie avec les rois des Swazi (peuple africain) et les commissaires aux comptes est encore plus frappante (Girard, 1990, p.167) :

*D'abord quasi sacrifié lui-même, le roi officie ensuite dans des rites qui font de lui le sacrificateur par excellence. Cette dualité de rôle ne doit pas étonner ; elle confirme l'assimilation de la victime émissaire au jeu de la violence dans sa totalité. Même quand il est victime, le roi est en fin de compte le maître de ce jeu et il peut intervenir en n'importe quel point de son parcours ; tous les rôles lui appartiennent ; il n'y a rien dans les métamorphoses de la violence, quel que soit le sens dans lequel elles s'effectuent, qui lui soit étranger.*

Dans la continuité de ce qui précède, si la condamnation des commissaires aux comptes tient du rite sacrificiel, il convient d'interpréter la mission de l'auditeur comme un rite de même nature. Nous retrouvons ici un terrain familier. Pentland (1993), a déjà proposé une telle interprétation. Mais la théorie du rite sur laquelle Pentland s'appuie n'est pas celle de Girard, et si Pentland insiste sur le confort que le rituel de la mission permet de créer, il ne parle que peu de la violence associée à ce rituel. Or, nous le savons maintenant, pour Girard, rite et violence sont indissociables. Le rite sert bien à créer du confort ou, dirions-nous plutôt, de la réconciliation, mais il le fait pour endiguer une violence, au moyen d'une autre violence.

La première violence que l'auditeur a pour mission de prévenir, c'est celle que des comptes erronés, malades, impurs – pour employer le vocabulaire de la pensée religieuse – sont susceptibles d'engendrer au sein de la communauté financière. La première victime sacrificielle de la mission d'audit comme rite, ce sont les états financiers en instance de publication. Comme dans tout rite de passage, des épreuves sont infligées à l'individu ou à l'objet au statut encore incertain, ici les comptes. Ceux-ci sont démembrés, remembrés, puis les auditeurs en extraient ce que les chamans auraient appelé un *katharma*, et qu'on nomme des ajustements, véritables boucs émissaires symboliques censés incarner toute la violence des documents comptables.

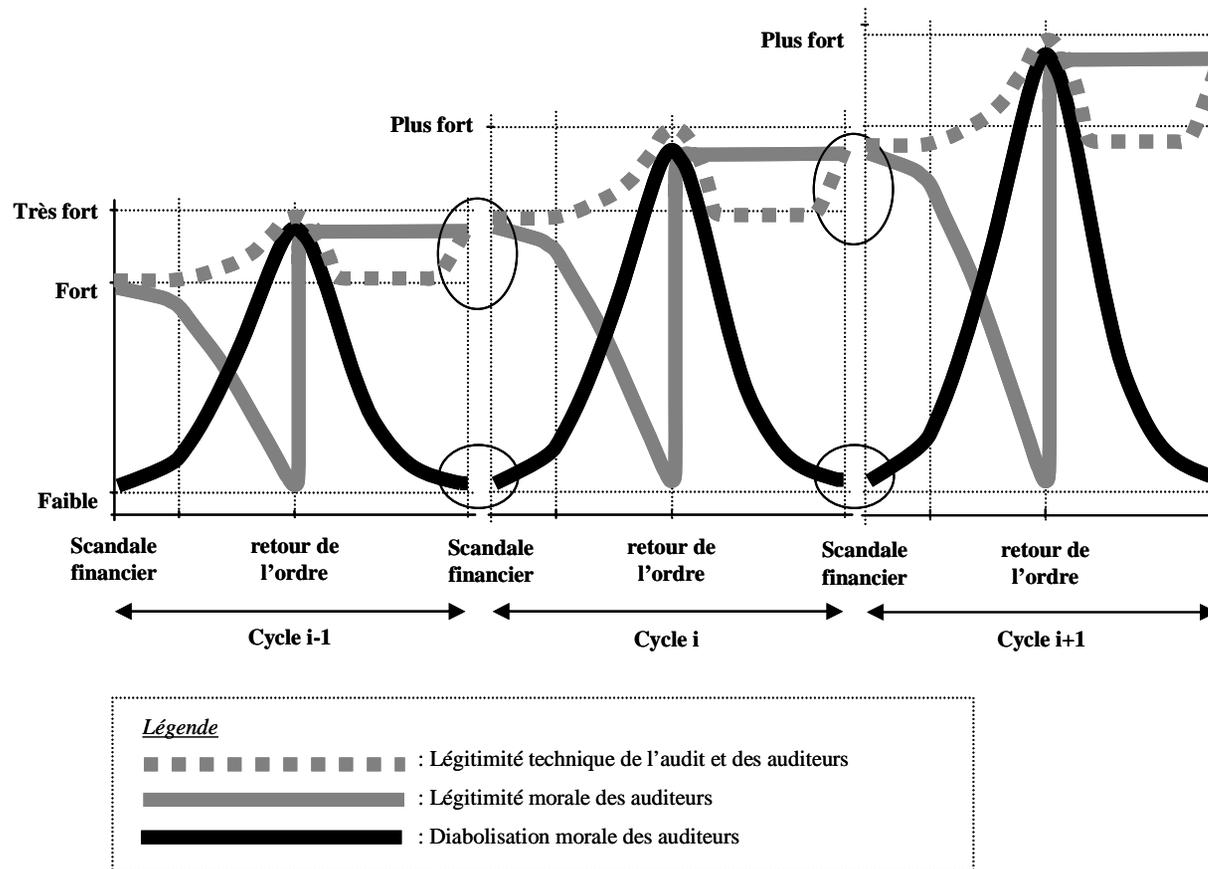
L'ensemble de ces opérations requiert bien sûr de se confronter aux comptes, aux pièces justificatives, mais aussi aux normes comptables, aux normes d'audit, aux managers et aux autres membres de l'équipe d'audit. Il va sans dire que chacune de ces confrontations s'accompagne souvent de violence. Selon notre passé d'auditeur et nos recherches en cours, le travail des commissaires aux comptes, c'est précisément d'affronter cette violence-là, de l'absorber, de la désamorcer, de la pacifier, en veillant que la victime sacrificielle du rite soit et demeure bien, pour tous, les comptes, et non une personne par exemple. Mais le travail de l'auditeur, c'est aussi, une fois cette violence prise en charge, de n'en rien laisser paraître. Ce qui sort de la mission doit être non violent. Toute violence qui transpirerait risquerait en effet de se répandre à l'extérieur comme une traînée de poudre. Un rapport d'audit lacunaire, un dossier propre, conforme aux normes, vidé de toutes les contradictions et de tous les conflits surmontés, débarrassé des impuretés rituelles qui doivent être détruites : voilà ce qui doit rester. Quelles que soient les batailles livrées en coulisse, elles ne doivent pas sortir des murs.

Ainsi plus le temps passe, si tout va bien, et plus on oublie les soupçons qu'on avait eus à l'égard des managers, des membres de comité d'audit et des normes comptables. Une à une, les victimes sacrificielles de second degré sont dédiables. Les limites qu'on consentait à reconnaître au pouvoir des auditeurs sont oubliées. La réconciliation est générale (voir figure 7.6 ci-dessus)... jusqu'au scandale suivant, et le cycle reprend.

### **3. Enchaînement des cycles d'élaboration mythique et perception du paradoxe de la légitimité de l'audit**

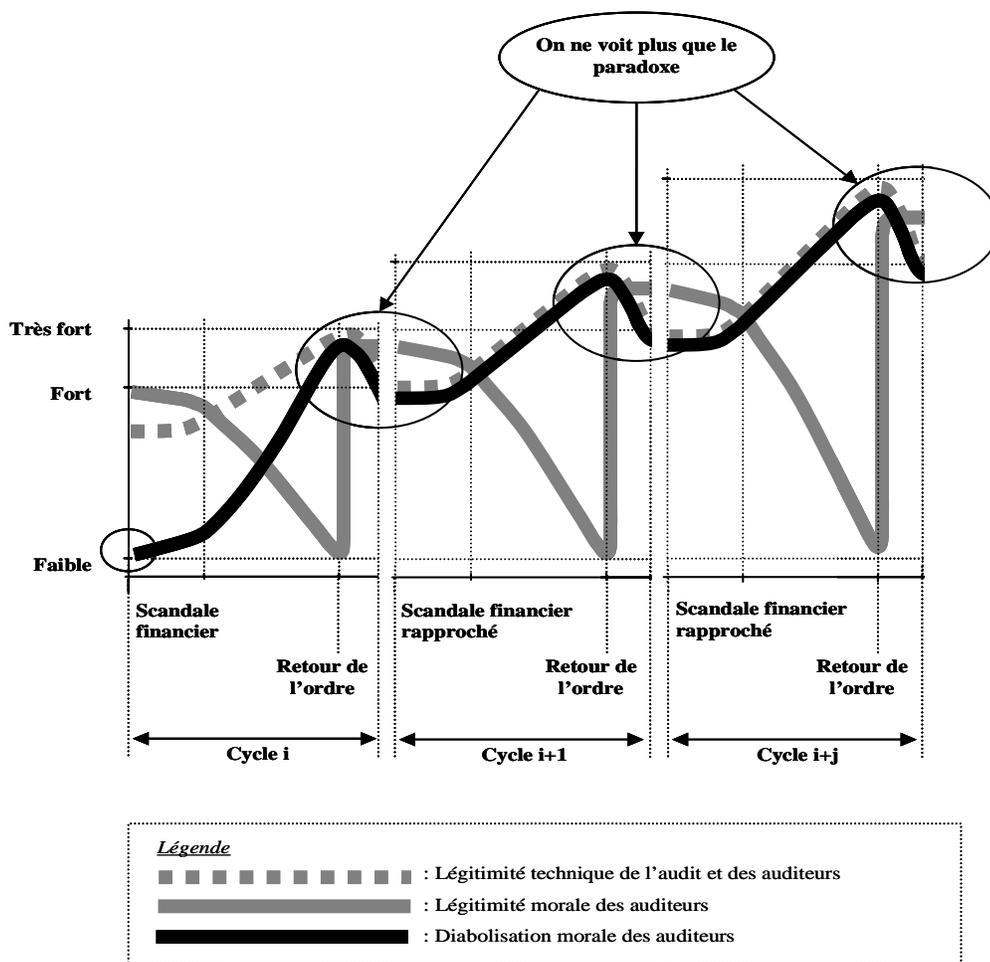
Au terme du processus de déconstruction du paradoxe de la légitimité d'audit, les auditeurs sont à nouveau fortement légitimés et faiblement diabolisés, comme ils l'étaient avant que ne survienne le scandale financier. Processus de construction et de déconstruction du paradoxe de la légitimité de l'audit forment un cycle. Quand les scandales financiers surviennent de manière suffisamment espacée, les cycles s'enchaînent de la façon suivante (figure 7.7.).

Figure 7.6 - Enchaînement des cycles d'élaboration mythique



Dans un tel cas de figure, le paradoxe de la légitimité de l'audit n'est perçu que de manière sporadique et relativement fugace. Si, au contraire, les scandales se produisent de manière rapprochée, nous obtenons le phénomène que décrit la figure 7.8.

Figure 7.7 - Effet des missions d'audit en l'absence de scandales financiers



Dans ce cas de figure, le paradoxe de la légitimité de l'audit est toujours apparent. La seconde phase d'élaboration mythique n'a pas le temps de dérouler sa logique jusqu'à son terme. Nous sommes sans doute aujourd'hui dans ce cas de figure-là.

## Conclusion du chapitre 7

Selon nous, le processus qui – suite à une faillite retentissante – conduit à la condamnation médiatique et/ou judiciaire des commissaires aux comptes, possède toutes les caractéristiques du rite sacrificiel tel que théorisé par Girard. Aussi, d'un certain point de vue, les auditeurs – et plus précisément les grands cabinets d'audit – peuvent être qualifiés de *pharmakoi* modernes : ils constituent un réservoir de victimes à sacrifier dès qu'une violente banqueroute menace la survie du système. Comme toute victime sacrificielle, ils sont d'abord, au cours des rites, fortement diabolisés. Puis, immédiatement après avoir été châtiés, ils inspirent la vénération et sont alors à la fois honnis et adulés. Ensuite, l'élaboration mythique qui poursuit son œuvre tend à minimiser le caractère maléfique qu'on leur prêtait. En bout de course, les auditeurs sont donc très légitimes. Et c'est de l'enchaînement des cycles de mythification que dépend notre perception du paradoxe de la légitimité de l'audit.

Encore une fois, l'ensemble de notre démarche ne prétend être qu'exploratoire. Il nous semble cependant que la théorie girardienne, qui n'a pas encore été mobilisée en recherche comptable, permet de porter un regard nouveau sur bien des problématiques d'audit. Par exemple, l'audit est généralement fortement associé à l'idée de rationalité. Pourtant, comme le montre notre étude, c'est peut-être la perspective religieuse qui permet d'en comprendre le succès actuel. Par ailleurs, on lit souvent que la bonne marche du système financier nécessite que les acteurs accordent aux auditeurs leur confiance. Mais notre analyse montre aussi qu'au lendemain d'une faillite retentissante, c'est en polarisant la méfiance que les auditeurs permettent au système de ne pas s'enfoncer dans la crise. Ensuite, il est souvent avancé que l'audit est ce qui permet d'acquérir une meilleure connaissance des organisations. De notre côté, nous montrons que les auditeurs permettent également aux acteurs de méconnaître leur propre violence en période de troubles. Pour revenir à la toute première citation qui ouvre notre propos, certains commentateurs, dit Power (1994), parlent d'une crise de l'audit. Mais il apparaît, dans la perspective girardienne, que c'est précisément la fonction sociale de l'audit que d'être en crise à la place du système. Enfin, la plupart des études critiques actuelles insistent sur l'activisme des auditeurs, sur leurs efforts plus ou moins cachés pour maintenir leurs

privilèges professionnels. Mais il peut être intéressant, aussi, de comprendre que ces privilèges sont la contrepartie et peut-être même la conséquence du statut de victime sacrificielle des auditeurs. Comme les rois des sociétés primitives africaines, les auditeurs jouissent d'une grande légitimité et d'un fort pouvoir en leur qualité de victimes en sursis. Une telle perspective, croyons-nous mériterait d'être creusée.